

A l'attention des membres du Comité de quartier n° 2
Le Bourg rive droite – Les bannettes –
Chapays – Champ de la Cour

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 18
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 27 octobre 2014

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 22 octobre 2014, nous vous prions de trouver de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés aux fiches navettes que vous nous avez transmises.

Fiche navette n°1 – fermeture commerciale de la gare

- Appuyer demande pour empêcher fermeture du guichet car il n'y aura plus de service de proximité

Réponse :

La ville est intervenue courant Juillet auprès de la SNCF pour défendre l'ouverture commerciale de la Gare de Voreppe et faire part de son désaccord sur cette mesure qui intervient prématurément, au moment où une réflexion globale s'engage au niveau du Pays Voironnais sur la création d'un pôle de déplacement multimodal dans le secteur de la gare.

Par réponse du 1er août, la SNCF a confirmé le maintien de la décision de fermeture, motivée par la baisse de fréquentation du guichet et la volonté de faire évoluer ses services à la clientèle.

La Ville est de nouveau intervenue début septembre auprès de la région Rhône-Alpes et de Madame Arlette Gervasi, Conseillère Régionale, pour défendre sa position et solliciter à minima un report de la fermeture du guichet du fait notamment du manque d'information préalable à la clientèle.

La Ville reste dans l'attente d'une réponse à ses nouvelles relances. Nous avons cependant été informés oralement du report de la fermeture du guichet, initialement prévue le 1er octobre.

**Fiche navette n°2 – Circulation rue du Port, rue des Banettes, rue des Tilleuls–
Faire respecter les stops et priorités**

- a) Faire des contrôles inopinés
- b) Indiquer place de stationnement « handicapés » dès le début de la rue
- c) Resserrer la chicane située en léger contrebas de la rue des Banettes, ainsi que celle en face de l'immeuble le Sully
- d) Mettre la rue des Tilleuls en « cédez le passage » et non en stop

Réponse :

- a) Des contrôle inopinés sont déjà réalisés par la Police Municipale. Le radar pédagogique sera implanté ainsi qu'un panneau de rappel vitesse limitée à 30 km/h.
- b) Pour la place Handicapés, merci d'apporter des précisions.
- c) En ce qui concerne les chicanes, il n'est pas envisageable de resserrer les chicanes sans compromettre le passage des véhicules de sécurité, de déménagement, la collecte des OM et le déneigement
- d) En ce qui concerne le « cédez le passage » pour la rue des Tilleuls, il n'est pas souhaitable de répondre favorablement à cette demande, il convient en effet de marquer le stop pour avoir une visibilité suffisante avant de s'engager dans l'écluse récemment aménagée sur le bas de la rue du Port

Il sera proposé de travailler lors de la prochaine réunion sur un nouveau plan de circulation plus sécurisant.

Fiche navette n°3 – Circulation sécurité

- a) Réduire vitesse avenue Chapays
- b) Sécuriser la traversée de la 1085 au niveau des feux tricolores
- c) Matérialiser en couleur les pistes piétonnes et cyclables

Réponse :

a) En ce qui concerne la réduction de la vitesse avenue Chapays, cette dernière ne peut être envisagée que dans le cadre d'un projet de réaménagement de l'Avenue Chapays à mettre en perspective avec le Plan pluri-annuel d'investissement et l'Orientation D'Aménagement et de Programmation du Champ de la Cour (PLU) et de la ZA Chapays et plus globalement l'ensemble du secteur.

b) Sécuriser la traversée de la RD 1085 (monument aux morts) : la Ville a sollicité l'Etat pour demander d'installation d'un dispositif automatique de contrôle de franchissement de feu rouge, au carrefour du monument sur la RD 1085 (1er février 2011)

Une réponse de principe (favorable) est parvenue en mairie le 4 mars 2011.

Celle-ci indiquait qu'il avait été pris bonne note de notre demande, qui ferait partie des propositions d'implantation de nouveaux dispositifs faites à la direction interministérielle des contrôles automatisés. Depuis nous restons en attente de la validation malgré plusieurs relances.

Compétence Conseil général de l'Isère : étudier la mise en place d'une présignalisation des feux.

Le Conseil général devait lancer une étude sur la restructuration du carrefour du monument. Nous relançons cette demande.

c) Matérialiser les pistes piétonnes et cyclables : il existe sur le pont de Fontanieu un trottoir. La largeur de l'emprise de voie ne permet pas d'envisager le marquage sans compromettre la sécurité des usagers modes doux et autres ...

Fiche navette n°4 -Circulation Chapays

- Limiter le gabarit des poids lourds

Réponse :

Circulation PL sur Chapays : la desserte locale ne peut être limitée. Il existe un arrêté départemental pour le transit depuis la RD 520 qui a interdit le transit depuis la Chartreuse qui est plus ou moins bien respecté.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre qui se déroulera le lundi 15 décembre 2014 à 20h, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Louis SOUBEYROUX



Conseiller municipal délégué
à l'intercommunalité

Véronique BERNOUD



Adjointe chargée de la politique de
la ville, de la vie des quartiers, de la
citoyenneté, de l'administration
générale et de la sécurité

